

SOMMAIRE

Les partenaires de Nantes Métropole

- Les SAEM, SPL / SPLA et SAS
- Les bailleurs sociaux
- Les associations
- Les organismes bénéficiant de garanties d'emprunt
- Les syndicats mixtes
- Les délégations de services public

Les partenaires de Nantes Métropole

L'action de Nantes Métropole est prolongée par celle de ses partenaires.

Ce partenariat prend une double forme : Nantes Métropole est, d'une part, partie prenante dans un certain nombre d'organismes (syndicats mixtes, sociétés anonymes d'économie mixte, sociétés publiques locales et sociétés publiques locales d'aménagement) qui l'accompagnent dans l'exercice de ses compétences.

D'autre part, pour certaines de ses missions, qui requièrent un savoir-faire particulier, Nantes Métropole fait appel à des structures privées, soit en gestion déléguée (délégations de service public et marchés), soit sous d'autres formes de partenariats, comme des conventions avec les associations ou avec les aménageurs et autres tiers.

Les SAEM, SPL, SPR, SPLA, SCIC et SAS

Nantes Métropole participe au capital de 15 sociétés sous statut de Société Publique Locale (SPL), Société Publique Régionale (SPR), Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA), Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM), Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ou Société par Actions Simplifiée (SAS) :

- SAEM SEMITAN : 65 % du capital, soit 390 000 € ;
- SPL Cité des Congrès : 79 % du capital, soit 3 009 900 € ;
- SPL SAMOA : 57 % du capital, soit 570 000 € ;
- SPL Nantes Métropole Aménagement : 55,14 % du capital, soit 982 509 € ;
- SAEM Nantes Métropole Gestion Équipements (NGE) : 38,03 % du capital, soit 1 189 656 € ;
- SPL Nantes Métropole Gestion Services (NMGS) : 50 % du capital, soit 18 500 € ;
- SAEM SEMMINN : 28 % du capital, soit 44 800 € ;
- SAEM Loire Océan Développement : 51,03 % du capital, soit 618 171 € ;
- SPLA Loire Océan Métropole Aménagement : 64 % du capital, soit 144 000 € ;
- SAEM LAD - SELA : 4,61 % du capital, soit 616 404 € ;
- SPL Loire Atlantique Développement : 5,57 % du capital, soit 33 400 € ;
- SPL le Voyage à Nantes : 68 % du capital, soit 680 000 € ;
- SPR des Pays de la Loire : 0,53 % du capital, soit 8 000 € ;
- SCIC Organisme de Foncier Solidaire ! 13,89% du Capital, soit 100 000 € ;
- SAS MinàWatt : 5 % du capital soit 1 830 €.

Les bailleurs sociaux

Nantes Métropole est actionnaire de 4 sociétés anonymes d'HLM :

- la Nantaise d'Habitations ;
- la SAMO ;
- Atlantique Habitations ;

- Harmonie Habitat.

Les associations subventionnées

En 2019, les subventions ont été octroyées et réparties comme suit :

- l'aide octroyée aux associations s'élève à 34 186 463 € ;
- les subventions en nature octroyées s'élèvent à 1 156 769 €. Elles concernent exclusivement des associations ou fondations.

Les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt

51 organismes concernés pour un montant total d'encours de dette garantie de **2 594 904 270 €** au 31 décembre 2019.

Les syndicats mixtes

La Métropole est partenaire de 11 syndicats et de 2 pôles métropolitains (Nantes Saint-Nazaire et Loire-Bretagne).

Les délégataires de service public (DSP)

Au 31 décembre 2019, Nantes Métropole avait conclu 29 contrats de DSP qui étaient toujours en cours. Ils concernent un total de 20 sociétés différentes. Plusieurs de ces délégataires bénéficient de contributions financières de la part de la collectivité, certains pouvant au contraire lui reverser une redevance.

LES SOCIÉTÉS ANONYMES D'ÉCONOMIE MIXTE (SAEM), SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES ET REGIONALE (SPL/SPLA/SPR), SCIC ET SAS

Au 31 décembre 2019, Nantes Métropole détient une participation au capital de quinze sociétés anonymes d'économie mixte, sociétés publiques locales, société publique régionale, société publique locale d'aménagement et Société par Actions Simplifiée : SEMITAN, SEMMINN, Cité des Congrès, Loire Océan Développement, Loire Océan Métropole Aménagement, Nantes Métropole Aménagement, NGE, NMGS, SAMOA, SELA, Loire Atlantique Développement, Le Voyage à Nantes, MinàWatt, OFS et la SPR des Pays de la Loire.

La SEMITAN (Société d'économie mixte des transports de l'agglomération nantaise)

La SEMITAN, créée en janvier 1979, a pour objet social l'exploitation du service public des transports de voyageurs dans l'agglomération nantaise, qu'elle conduit pour le compte de Nantes Métropole dans le cadre d'un contrat de délégation de service public depuis le 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Nantes Métropole confie également à la société, dans le cadre de mandats d'investissement, la réalisation des extensions du réseau, le renouvellement et l'entretien du patrimoine immobilier et du matériel roulant.

L'effectif total de la SEMITAN a été en moyenne sur l'exercice 2019 de 1 955 ETP (équivalents temps plein), soit une hausse de 2,7 % par rapport à 2018 (1 903 ETP).

Fin 2019, Nantes Métropole détenait toujours 65 % du capital social de la SEMITAN, soit 390 000 €. La collectivité dispose de 11 postes d'administrateurs sur les 19 constituant le conseil d'administration (dont un poste « tournant » réservé aux associations d'usagers et 2 postes d'administrateurs salariés). 18 représentants des communes sont également censeurs.

Au titre de l'exercice 2019, dans le cadre du contrat de délégation de service public, la Métropole a versé à la SEMITAN un forfait de charges de 177,3 millions d'euros, pour l'exploitation du service. En contrepartie, les engagements de reversements des recettes tarifaires à Nantes Métropole par la Semitan s'élèvent à 71,5M€.

Au cours de l'année 2019, les versements à la SEMITAN au titre des mandats d'investissement se sont élevés à 71,8 M€ en vue de financer :

- les nouveaux matériels roulants bus et tramway pour un montant de plus de 12 355 448 € ;
- l'opération busway électrique de 24 mètres à hauteur de 46 353 164 € ;
- l'aménagement, la rénovation et la mise en sécurité des infrastructures et des systèmes pour un montant de 1 335 579 € ;
- l'opération transformation de la ligne chronobus C5 en ligne busway N°5 pour un montant de 500 000 € ;
- l'opération de connexion des lignes 1 et 2 de tramway phase 2 et CETEX associée sur Babinière pour un montant de 2 120 251 €
- les études relatives à la réalisation de l'opération de Développement des Nouvelles Lignes de Tramway pour un montant de 170 000 € ;
- les subventions d'équipement versées à la SEMITAN dans le cadre de la DSP pour un montant total de 8 975 145 € dépenses.

À noter que ces montants concernent spécifiquement les investissements sous maîtrise d'ouvrage

déléguée à la SEMITAN et hors rémunération du mandataire, Nantes Métropole en réalisant également en direct.

La SEMMINN (Société d'économie mixte pour la gestion du marché d'intérêt national de Nantes)

La SAEM SEMMINN, créée en octobre 1959, a pour objet la construction et la gestion du marché d'intérêt national (MIN) à Nantes ainsi que la construction de tous les édifices et installations considérés comme accessoires à ce marché.

Sur un site de 19.6 hectares situé à Rezé, ce lieu d'activité économique est consacré au commerce de gros : fruits et légumes, produits de la mer, fleurs et plantes, libre-service et tous les métiers de la bouche. Le MIN de Nantes est le premier marché régional de France.

La société employait en moyenne 16 salariés en 2019. 140 entreprises sont installées sur le MIN de Nantes, représentant plus de 800 emplois et un chiffre d'affaires de 420 millions d'euros HT (CA 2015, pas de mise à jour depuis).

Acteur de Rezé, la SEMMINN est constituée d'une plate-forme logistique de première importance, avec 70 000 m² d'entrepôts dont 50 000 m² réfrigérés répartie en 8 bâtiments, 192 emplacements à quai dont 104 pour les poids lourds et un trafic de 2 400 véhicules par jour.

Courant 2017, le contrat liant Nantes Métropole et la SEMMINN pour l'exploitation du marché a été raccourci et porté jusqu'au 30 juin 2020.

Au 31 décembre 2019, Nantes Métropole détenait 28 % du capital social de la SEMMINN, soit 44 800 € et 3 postes d'administrateurs sur les 12 membres du conseil d'administration et un censeur.

La Cité Internationale des Congrès de Nantes Métropole

La Cité des Congrès, créée en janvier 1991, a pour objet social l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur des équipements constituant la Cité des Congrès de Nantes, qu'elle gère dans le cadre d'une délégation de service public.

L'effectif moyen de la société était de 76 salariés à temps plein en 2019. Elle constitue un véritable outil de développement, d'animation et de communication économique et culturelle.

Nantes Métropole détient 79 % du capital social de la Cité des Congrès, soit 3 009 900 € et 8 postes d'administrateurs au conseil d'administration et 2 postes de censeur lui ont été attribués.

En centre-ville, la Cité des Congrès offre des surfaces modulables et aménageables se prêtant ainsi aux manifestations de 3 000 à 20 000 personnes : 3 auditoriums de 2 000, 800 et 450 places, des surfaces d'exposition de 6 000 m², des espaces de restauration et 30 salles de réunion de 15 à 300 personnes, équipées de moyens techniques permettant de répondre à tous les besoins. Elle met aussi à disposition un ensemble de services sur mesure, restauration, régie...

Au titre des contrats de délégation de service public, Nantes Métropole a versé en 2019 une contribution financière d'un montant de 2 320 077 € net de taxes pour sujétions de service public liées à l'exploitation de la Cité.

LOD (Société d'Économie Mixte Loire Océan Développement)

La société Saint-Herblain Développement a été créée le 9 mars 1965. En octobre 2002, elle est devenue Loire Océan Développement.

Elle a pour objet social :

- l'aide à la décision (réalisation d'études préalables) ;
- le développement urbain et économique ;
- la construction et la réhabilitation, puis la gestion et l'entretien des bâtiments réalisés.

Elle aménage des zones d'activités économiques et d'habitats de Nantes Métropole par le biais de 14 contrats de concessions d'aménagement. Par ailleurs, elle réalise la réhabilitation de locaux

industriels et s'occupe du pôle des biotechnologies Bio Ouest à Saint-Herblain sur 2 600 m².

À ce titre, Nantes Métropole a versé au cours de l'année 2019 à Loire Océan Développement 1,9 M€ TTC sous forme d'avance de trésorerie.

Au 31 décembre 2019, Nantes Métropole détenait 51,03% du capital social soit 618 171 €. 7 postes d'administrateurs lui ont été attribués sur les 14 membres du conseil d'administration.

Elle a employé 10,7 salariés (ETP) en moyenne en 2019.

Elle est membre depuis 2012 d'un Groupement d'Intérêts Économiques (GIE) qui regroupe les supports fonctionnels. Le GIE Loire Océan a employé 7,4 salariés (ETP) en 2019.

LOMA (Société Publique Locale d'Aménagement Loire Océan Métropole Aménagement)

La société Loire Océan Métropole Aménagement a été créée le 22 septembre 2011.

Elle a pour objet social la réalisation d'opérations d'aménagement à vocation économique ou de logements exclusivement pour le compte des collectivités territoriales actionnaires et sur leur territoire.

4 métiers animent son savoir-faire :

- l'aide à la décision (réalisation d'études préalables) ;
- le montage de projets ;
- l'aménagement (à vocation économique et habitat) et la rénovation urbaine ;
- la réhabilitation ou la construction d'équipements publics.

Elle aménage des zones d'activités économiques et d'habitats de Nantes Métropole par le biais de 6 contrats de concessions d'aménagements.

Au 31 décembre 2019, Nantes Métropole détenait 64% du capital social, soit 144 000 €. 6 sièges d'administrateurs ont été attribués à Nantes Métropole sur les 8 membres du conseil d'administration.

Elle a employé 4,5 salariés (ETP) en moyenne en 2019.

Elle est membre depuis 2012 d'un Groupement d'Intérêts Économiques (GIE) qui regroupe les supports fonctionnels. Le GIE Loire Océan a employé 7,4 salariés (ETP) en 2018.

Nantes Métropole Aménagement (Société Publique Locale Nantes Métropole Aménagement)

La société Atlanpôle Développement, créée en 1988 et devenue en 1992 la SEM Nantes Aménagement, s'est transformée en SPL (Société Publique Locale) en 2011, avec la dénomination Nantes Métropole Aménagement. Elle a pour objet social d'accompagner les collectivités locales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales, c'est à dire :

- la réalisation d'opérations d'aménagement, au sens du Code de l'urbanisme ;
- la réalisation d'opérations de construction ;
- l'exploitation de services publics à caractère industriel et commercial ou toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les actionnaires dans le domaine de leur politique de développement économique et immobilière.

Dès lors, la société intervient sur des projets de Nantes Métropole en :

- aménageant des zones d'activités économiques (5 contrats de concessions) et d'habitat (15 contrats de concessions), ou mixtes (3 contrats de concession) ;

- étudiant les futures opérations d'habitat par le biais de 6 mandats d'études pré-opérationnelles ;
- construisant un immeuble dédié aux entreprises de biotechnologie via un mandat de maîtrise d'ouvrage.

En outre, Nantes Métropole Aménagement gère le patrimoine immobilier à vocation économique de Nantes Métropole par le biais de :

- 1 DSP d'affermage pour la gestion du patrimoine économique métropolitain (2 pépinières, 1 immeuble pépinière et hôtel, 2 hôtels d'entreprises généralistes et 1 immeuble technologique) ;
- 1 marché public relatif à la gestion, à la commercialisation et à la maintenance du patrimoine immobilier économique métropolitain (9 immeubles) ;
- 1 contrat cadre décliné en conventions particulières visant à confier la maintenance et l'exploitation de différents immeubles (9 immeubles) ;
- 1 immeuble dédié aux nouvelles technologies dans le cadre d'une convention publique d'aménagement.

Au 31 décembre 2019, l'effectif de la société se composait de 47 salariés soit 45,7 ETP. Nantes Métropole détient 982 509 € du capital social soit 55,14 % des actions et 10 postes d'administrateurs lui ont été attribués sur les 18 membres du conseil d'administration (plus 3 censeurs).

NGE (Société d'Économie Mixte Nantes métropole Gestion Équipements)

La SAEM Nantes métropole Gestion Équipements a été créée en septembre 1976. Elle a pour objet l'étude, la construction, la réalisation et la gestion d'équipements publics à caractère industriel et commercial ; la réalisation d'opérations immobilières pour son propre compte ; l'étude et la construction de parcs de stationnement, salles de congrès et de réunions, activités de loisirs, stationnement, voirie...

Les principales relations contractuelles avec Nantes Métropole en 2019 sont les suivantes :

2 conventions de délégation de service public :

- parking Cathédrale en concession ;
- gare fluviale en concession.

Elle gère aussi principalement, en délégation de service public de la Ville de Nantes, le centre de loisirs du Petit Port (piscine et patinoire). Le camping du Petit Port, qui a rouvert ses portes en 2011, est désormais exploité par NGE dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif (BEA).

Au 31 décembre 2019, Nantes Métropole détenait toujours, comme la Ville de Nantes, 38,03 % du capital social de NGE, soit 1 189 656 €. 4 postes d'administrateurs sur les 13 membres du conseil d'administration et 1 poste de censeur sur 2 lui ont été attribués.

Au titre des contrats de délégation de service public signés entre les deux parties, Nantes Métropole a versé à NGE pour l'année 2019 la contribution financière suivante pour sujétions de service public nettes des redevances d'intéressement : Parking Cathédrale : 83 674 € TTC (parking cathédrale) ;

NMGS (Société Publique Locale Nantes Métropole Gestion Services)

La SPL Nantes Métropole Gestion Services a été créée en mai 2017. Elle a pour objet l'étude, la

construction, la réalisation et la gestion d'équipements publics.

Elle intervient, exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et sur leur territoire géographique, dans les domaines d'activité de la mobilité : parcs de stationnement (en ouvrage ou aériens), dispositifs de stationnement sur la voie publique, tous équipements liés à la mobilité, équipements portuaires et fluviaux.

Au 31 décembre 2019, Nantes Métropole détient, comme la Ville de Nantes, 50 % du capital social de NMGS, soit 18 500 €. 4 postes d'administrateurs sur les 8 membres du conseil d'administration lui ont été attribués.

Les principales relations contractuelles avec Nantes Métropole en 2019 sont les suivantes :

6 marchés publics :

- marché de gestion des horodateurs ;
- 3 marchés d'exploitation pour les parkings en enclos : Baco-LU 1 et 2, Château, Hôtel-Dieu, CHU, Gloriette 1, Bellamy, Viviani, Chantiers Navals, Gloriette 2 et Fonderies ;
- marché d'exploitation des parkings relais ;
- marché pour le contrôle d'accès des aires piétonnes et la gestion de la Zone à trafic limité (ZTL) à compter du 1^{er} août 2018.

2 convention de délégation de service public :

- parkings « Cœur de Ville » en affermage, soit les 6 parcs en ouvrage Graslin, Bretagne, Talensac, Decré, Commerce et Feydeau ainsi que le parc en enclos Bellamy ;
- ports de plaisance de l'Erdre à Nantes et de Loire à Rezé et Couëron, en affermage.

1 marché de mandat :

- marché de mandat pour la réalisation de deux pontons sur les rives de la Loire.

Au titre des contrats de délégation de service public signés entre les deux parties, Nantes Métropole a versé à NMGS pour l'année 2019 la contribution financière suivante pour sujétions de service public nettes des redevances d'intéressement : 180 362 € TTC (ports de plaisance).

La SAMOA (Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique)

La SAMOA a été créée le 2 octobre 2003. Dans le cadre du développement de la Métropole Nantes Saint-Nazaire, elle a pour objet social la réalisation (à titre principal sur le territoire de l'Île de Nantes) de toutes opérations, actions et programmes d'aménagement, renouvellement urbain, construction et de toutes actions de valorisation territoriale.

Par décision du 18 décembre 2008, la société sous statut de société d'économie mixte s'est transformée en société publique locale d'aménagement (avec effet au 9 février 2009) puis en société publique locale (1^{er} juillet 2011).

Au 31 décembre 2019, Nantes Métropole détenait 57% du capital social soit 570 000 €. 10 postes d'administrateurs sur les 18 membres du conseil d'administration et un censeur lui ont été attribués.

Au 31 décembre 2019, la société employait 42 personnes (37,31 ETP) répartis en 27 personnes au pôle urbain (23,81 ETP) pour les contrats d'aménagement du territoire ainsi que les fonction supports et 14 personnes (13,5 ETP) au pôle économique dédiées à la DSP de gestion du quartier de la création.

En 2019, au titre de la convention publique d'aménagement, Nantes Métropole a versé 10,2 M€ TTC de participation financière.

Le projet d'aménagement urbain concerne :

- un territoire de 337 ha dont 160 en mutation ;
- un territoire de 5 km de long et 1 km de large ;
- 18 000 habitants et 22 000 emplois ;

Plus précisément, le **nouveau quartier du sud-ouest d'ici 2040 c'est** :

- près d'1 million de m² constructibles ;
- 366 000 m² de logements, soit 5 000 logements pour 12 000 nouveaux habitants ;
- plus de 230 000 m² de bureaux, activités et commerces ;
- 22 000 m² d'équipements de proximité ;
- 67 000 m² d'équipements d'envergure métropolitaine ;
- 250 000 m² pour le CHU.

Les principaux événements de 2019 sont :

- le traitement des nouveaux espaces publics du quartier « faubourg » : axe petite et grande Biesse et lancement des actions ILOTOPIA phase 1 ;
- la neutralisation des réseaux sur la future emprise du CHU et dans le cadre du mandat de préparation de l'assiette foncière du futur CHU, la démolition du MIN a été engagée ;
- la constitution du premier axe majeur d'espaces publics dans le quartier République ;
- l'achèvement du quartier Prairie-au-Duc ;
- la préfiguration du Parc de Loire ;
- le lancement des études pré-opérationnelles d'insertion des nouvelles lignes de tramway.

Depuis 2003, le bilan d'aménagement consolidé est le suivant :

70 ha d'espaces publics créés (38 ha livrés) ou en cours, principalement autour :

- du palais de justice ;
- du site des chantiers ;
- de l'axe de la ligne N°4 (boulevard Général de Gaulle, centre commercial) ;
- du secteur Alstom-Pelloutier ;
- des Fonderies ;
- des berges et quais ;
- de la ligne Chronobus C5 ;
- nouveau quartier prairie au Duc ;
- nouveau quartier prairie au Duc ;
- du lancement du nouveau quartier République ;
- de la préparation du terrain et des aménagements nécessaires à l'arrivée du futur CHU.

À fin 2019, le développement de l'île a permis de traiter et livrer depuis le début du projet île-de-Nantes :

- plus de 62 hectares d'espaces publics transformés dont 8 km de berges (sur les 12 km du tour de l'île) ;
- 740 760 m² Surface de Plancher d'opérations immobilières, dont :
 - 358 926 m² de logements (soient 6213 logements dont 4 153 logements familiaux et 2060 logements en hébergements collectifs sénior, étudiants, jeunes actifs) ;

- 111 125 m² d'équipements publics ou privés ;
- 194 378 m² de bureaux ;
- 76 231 m² d'activités et commerces.

En 2019, au titre du marché de prestation de services pour la création, l'animation et le développement du cluster du Quartier de la création, Nantes Métropole a versé une participation financière pour un montant de 938 875 € TTC.

Depuis 2011, Nantes Métropole a confié à la SAMOA la création, l'animation et le développement du Cluster Quartier de la création sur la filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC).

Le Quartier de la création poursuit sa marche en avant avec pour ambition de développer :

- un quartier en pleine effervescence, qui remplit ses fonctions de centralité (diversité de l'offre de formation, de l'offre en immobilier de bureaux, de l'offre commerciale touristique et culturelle) ;
- un quartier attractif, vitrine de la métropole et de son ambition de fabriquer une ville aimable, sobre et inventive ;
- un quartier accessible, pour les jeunes entrepreneurs à tous les stades de développement de l'entreprise, pour les collectifs d'artistes et les collectifs créatifs ;
- un quartier « Laboratoire d'expérimentation », lieu de fertilisation croisée, qui privilégie la diversité et une approche transdisciplinaire.
- Les principaux indicateurs d'activité sont :
 - 334 demandes entrantes (+10%) ;
 - 80 entreprises accompagnées ;
 - 3,2 M€ de financements obtenus ;
 - 4 accélérateurs : Creative Factory Sélection, Creative Care Factory, Accélérateur culture, Nmcube ;
 - 13 sites en activité, 220 (+11%) entreprises et collectifs hébergés (au 31/12/2019), soit environ 550 emplois ; turn over des locataires de 13% soit 223 entreprises hébergées durant l'année ;
 - 22 expérimentations déployées et/ou à l'étude ;
 - 2 démarches de Design Thinking ;
 - 20 workshops professionnels ;
 - 2 appels à projets ;
 - 147 événements économiques regroupant 3691 participants professionnels ;
 - 3 festivals, 31 000 visiteurs accueillis.

La SAEM LAD - SELA (Société d'Équipement de Loire-Atlantique)

Au sein de l'agence d'ingénierie publique Loire-Atlantique Développement, la société Loire-Atlantique Développement - SELA, créée en 1959, a pour mission principale de conseiller et d'assurer son concours à toutes les collectivités de Loire-Atlantique qui le souhaitent, et ce, afin de mettre en œuvre et de gérer la réalisation de leurs projets d'aménagement et d'équipement.

Elle prend la responsabilité des études, coordonne les équipes opérationnelles et apporte ses expertises et compétences administratives, juridiques et financières à tous les projets

d'aménagement, de développement ou de renouvellement urbain, de construction d'équipements et de transition environnementale.

La SAEM LAD - SELA étudie, organise et conduit depuis plus de 50 ans des opérations diverses, notamment :

- des parcs d'activités industrielles, artisanales et tertiaires ;
- des quartiers d'habitats ;
- des opérations de rénovation urbaine et de restauration immobilière ;
- des grands équipements publics ;
- des opérations spécifiques environnementales et énergétiques ;
- des investissements en immobiliers d'entreprise.

En moyenne en 2019, la société Loire-Atlantique Développement - SELA employait 50,98 salariés (ETP) et Nantes Métropole détenait 4,61 % du capital social de la SELA (soit 616 404,47 €).

1 poste d'administrateur sur les 14 membres du conseil d'administration lui a été attribué.

La SPL LAD (Loire-Atlantique Développement)

Au sein de l'agence d'ingénierie publique Loire-Atlantique Développement, la SPL Loire-Atlantique Développement, créée en 2013, a comme mission principale, pour le compte des collectivités territoriales, d'apporter aux territoires de la Loire-Atlantique une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité en matière :

- de développement économique, touristique et de loisirs ;
- d'aménagement ;
- d'urbanisme et d'environnement ;
- d'accompagnement dans la transition énergétique.

Pour ces missions, la SPL Loire-Atlantique Développement assure les études ; coordonne les équipes opérationnelles ; apporte ses compétences administratives, juridiques et financières aux projets ; réalise des analyses et schémas directeurs pour assister à la définition de stratégie de développement territorial ; assure des missions d'information, de promotion, d'animation, de recherche et de formation ; réalise des opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, de construction, de rénovation d'équipements de tout immeuble, local ou ouvrage ; assure l'exploitation et l'entretien d'ouvrages et équipements.

En moyenne en 2019, la SPL Loire-Atlantique Développement employait 32,38 ETP.

Nantes Métropole détenait 5,57 % du capital social de la SPL (soit 33 400 €) et 1 poste d'administrateur sur les 18 membres du conseil d'administration lui a été attribué.

La SPL Le Voyage à Nantes (VAN)

La Société Publique Locale (SPL) Le Voyage à Nantes a été créée en janvier 2011 en tant qu'outil unique de promotion touristique et culturelle du territoire de l'agglomération. Nantes Métropole détient 68 % du capital de la SPL.

Cette dernière regroupe notamment les anciennes activités de la SAEM NCP (principalement exploitation du Château des Ducs de Bretagne et des Machines de l'Île), celles de l'office de tourisme de Nantes Métropole (accueil des publics ; promotion et communication autour de la destination ; commercialisation de séjours) et la gestion de la collection Estuaire, auparavant au sein du CRDC (association qui gère le Lieu Unique).

Ainsi, elle est délégataire de service public (DSP) de Nantes Métropole pour l'exploitation de l'équipement touristique des Machines de l'Île de Nantes (Galerie, Éléphant et Carrousel des Mondes Marins, Nefs) jusqu'à fin 2025. Le succès et le rayonnement des Machines de l'Île se sont encore confirmés en 2019 avec plus de 740 300 visiteurs payants accueillis. Une contribution financière

à la DSP de 1,68 million d'euros HT (Nefs comprises depuis 2016) a été versée au titre du fonctionnement de l'équipement.

Par ailleurs, elle est délégataire de service public pour la gestion et l'animation de la politique touristique métropolitaine. Cela comprend :

- l'activité Nantes Tourisme ;
- la production de l'événement estival « Le Voyage à Nantes » (depuis 2012 autour de la ligne verte) ;
- l'entretien et la promotion de la collection Estuaire et d'une collection d'œuvres pérennes dans l'espace public ;
- la gestion du parc des Chantiers et de la HAB Galerie ;
- le déploiement des branches touristiques Vignoble, Loire-Amont et « Traversée Moderne d'un vieux pays » ;
- la promotion culinaire.

Au titre de la DSP tourisme, Le Voyage à Nantes a ainsi perçu 8,06 millions d'euros en 2019. Cette subvention comprend une subvention de 200 K€ pour la prise en compte de la dimension patrimoniale de la DSP (notamment la production et la conservation d'œuvres dans l'espace public) et des subventions exceptionnelles (pour les projets Rendez vous en France et une installation dans la nouvelle gare).

L'exploitation du Château des Ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la cathédrale est aussi régie par une DSP de Nantes Métropole. Le Voyage à Nantes a perçu 7,75 millions d'euros à ce titre en 2019.

La totalité des activités confiées au Voyage à Nantes sont encadrées par des DSP de Nantes Métropole depuis 2016.

La SPR des Pays de la Loire

Cette Société Publique Régionale a pour objet statutaire :

- de réaliser toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique ou tout autre domaine de compétences de ses actionnaires ;
- de mettre en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement pour le compte de ses actionnaires.

Nantes Métropole détient 0,53 % du capital social (soit 8 000 €) et un poste d'administrateur lui a été attribué.

Organisme de Foncier Solidaire (OFS)

Cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est à but non lucratif, tel que défini à l'article L.329-1 du code de l'urbanisme,.

Elle a pour objet d'acquérir et gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs. Restant propriétaire des terrains, elle consent aux preneurs, dans le cadre de baux réels solidaires (BRS), des droits réels en vue de la location ou de l'accession à la propriété des logements à usage d'habitation principale.

Ainsi, l'OFS permettra de produire une offre de logements en accession à des prix significativement inférieurs à ceux du marché, et pérenne, au fur et à mesure des reventes successives.

Nantes Métropole détient 13,89 % du capital social (soit 100 000 € sur 720 000 €) et trois postes d'administrateur lui ont été attribués.

La SAS MinàWatt

Cette Société par Actions Simplifiée a pour objet statutaire l'exploitation, la gestion technique et administrative et la location d'une centrale photovoltaïque de 499,8 kWc sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

LES BAILLEURS SOCIAUX

Ce dispositif de gouvernance du secteur HLM a été induit par la Loi du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation urbaine. Il comporte deux dispositions importantes :

- la réorganisation de l'actionnariat des sociétés par la constitution d'un pacte d'actionnaires de référence ;
- la réorganisation de la composition du conseil d'administration et l'ouverture aux représentants des collectivités locales (Région et Départements), des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des locataires dans les sociétés anonymes d'HLM détenant du patrimoine sur leur territoire.

Nantes Métropole est représentée dans les différentes instances au sein de 4 principales sociétés anonymes intervenant sur le territoire de l'agglomération :

- la Nantaise d'Habitations (1 représentant) ;
- la SAMO (1 représentant) ;
- Atlantique Habitations (1 représentant) ;
- Harmonie Habitat (1 représentant).

LES ASSOCIATIONS

En 2019, les subventions ont été octroyées et réparties comme suit :

- l'aide octroyée aux associations s'élève à 34 186 463 € ;
- les subventions en nature octroyées s'élèvent à 1 156 769 €. Elles concernent exclusivement des associations ou fondations.

Les principaux partenaires en 2019 sont : l'AURAN, Nantes Saint-Nazaire Développement, l'Association Territoriale pour le Développement et l'Emploi des Compétences, et le COS.

LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE GARANTIES D'EMPRUNT

Au 31 décembre 2019, 51 organismes bénéficient de garanties d'emprunt accordées par Nantes

Métropole. Le montant total de l'encours de dette garantie s'élève à 2 594 904 270 €.

Le secteur du logement social (Nantes Métropole Habitat, La Nantaise d'Habitations, Harmonie Habitat, Atlantique Habitations, la SAMO, Habitat 44, Logi-Ouest...) concentre 95 % de l'encours garanti.

LES SYNDICATS MIXTES

Nantes Métropole adhère à 11 syndicats mixtes et 2 pôles métropolitains intervenant dans des domaines concernant ses compétences :

Enseignement

- Développement économique et nouvelles technologies : syndicat mixte d'Atlantpôle.

Environnement

- Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle (EDENN) ;
- Établissement Public Loire ;
- Syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et Atlantique ;
- Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA) ;
- Syndicat Mixte Loire et Goulaine (SMLG) ;
- Syndicat Mixte Hydraulique Sud Loire (SAH) ;
- Syndicat Mixte du bassin versant de Grand Lieu (SGL) ;
- Établissement Public territorial du bassin Sèvre Nantaise.

Urbanisme

- Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ;
- Pôle métropolitain Loire-Bretagne.

Télécommunications

- Syndicat mixte d'étude et de développement des services et des réseaux de communications électroniques (GIGALIS).

Attractivité culturelle

- Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO).

LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Nantes Métropole a fait appel à des partenaires externes (sociétés privées, sociétés publiques locales, sociétés d'économie mixte ou encore sociétés publiques locales d'aménagement) dans le cadre de contrats de délégation de service public (concessions, affermagés et régie intéressées), afin d'exercer certaines de ses compétences.

Au 31 décembre 2019, 29 contrats de ce type étaient en cours, signés auprès de 20 partenaires différents et se répartissant entre les domaines suivants :

Les parcs de stationnement

En 2019, 14 parkings étaient concernés par des délégations de service public (DSP), la gestion de 13 autres (principalement des enclos, mais aussi les 3 ouvrages Feydeau, Machines et A. Briand) étant confiée via des marchés publics de prestation de service.

Les 4 contrats de DSP concernés peuvent se détailler comme suit :

- 1 affermage signé avec NMGS pour 6 parcs du centre-ville de Nantes : les ouvrages Graslin, Feydeau, Commerce, Bretagne, Talensac, Decré, ainsi que l'enclos Bellamy ;
- 1 concession à NGE pour le parc Cathédrale ;
- 1 affermage à Effia (DSP Centre Ouest) pour 5 parcs : Aristide Briand, Descartes, Cité des Congrès, Médiathèque et les Machines.
- 1 affermage avec Effia : les parcs Gare Château, Gare Sud 2, Gare Sud 3, Gare Sud 4 et Fresche Blanc.

Le transport public de voyageurs

La SEMITAN a signé avec Nantes Métropole un contrat de DSP sur le transport public de voyageurs depuis le 1er janvier 2019 et pour 7 années.

Dans le cadre de cette délégation, Nantes Métropole a versé au titre de l'exercice 2019 un forfait de charges de 177,3 millions d'euros, pour l'exploitation du service. En contrepartie, les engagements de reversements des recettes tarifaires à Nantes Métropole par la Semitan s'élèvent à 71,5M€.

Le traitement des déchets

2 contrats importants de DSP portent sur le traitement et la valorisation des déchets :

- l'exploitation du centre de traitement, de tri et de valorisation des déchets de Couëron, avec 3 ateliers principaux (incinération, tri des collectes sélectives et traitement du tout venant des déchetteries, des encombrants et des déchets d'activité économiques), confiée à la société Arc-En-Ciel 2034, filiale de VEOLIA Propreté, depuis le 1^{er} mars 2019 (fin du contrat précédent avec AEC fin février 2019). Le compostage des déchets verts n'est plus compris dans le périmètre de cette délégation. Ce nouveau, conclu pour 15 ans, a fait l'objet d'un groupement d'autorités concédantes avec la Carène et prévoit entre autres le raccordement au réseau de chaleur Nord Chézine et des travaux d'optimisation environnementale, l'installation d'une nouvelle chaîne de tri des collectes sélectives dans le cadre de l'extension des consignes de tri pour 2022 la création d'une nouvelle ligne de fabrication de CSR (Combustible Solide de Récupération) ;
- depuis octobre 2012, et dans le cadre d'une concession qui court jusqu'en octobre 2024, Alcéa, société dédiée appartenant au groupe Séché Environnement, est délégataire de Nantes Métropole pour l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des

déchets de la Prairie de Mauves. L'exploitation du réseau de chauffage urbain qui y est raccordé fait l'objet d'un contrat de DSP distinct d'une durée de 20 ans.

La gestion des grands équipements et du tourisme

L'exploitation de ces équipements concerne plusieurs contrats de DSP :

- 1 contrat encadre la gestion du palais des Congrès de Nantes, confiée à la SPL La Cité - Le Centre des Congrès de Nantes, depuis janvier 2012, et ce, avec une échéance au 31 décembre 2027 ;
- le contrat d'exploitation du parc de la Beaujoire a été confié, après mise en concurrence, à la Société du Parc des Expositions de la Beaujoire (SPEB), filiale de la CCI, jusqu'en 2031 ;
- la gestion et l'animation de la politique touristique métropolitaine, qui avait été déléguée à l'office de tourisme de Nantes Métropole depuis le 1^{er} janvier 2007, ont été reprises par la SPL Le Voyage à Nantes, dans une logique de mise en cohérence de la politique touristique métropolitaine. Le contrat en cours depuis 2015 a été prolongé d'un an et prendra fin le 31 décembre 2021 ;
- l'exploitation de l'ensemble des Machines de l'Île de Nantes (Galerie, Éléphant, Carrousel et Nefs) est déléguée à la SPL Le Voyage à Nantes depuis mi-2010, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- le Château des Ducs de Bretagne, dont la compétence a été transférée à Nantes Métropole, est géré par la SPL Le Voyage à Nantes via un contrat de délégation de service public qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- la gestion du Zénith de Nantes Métropole a été confiée depuis 2010 à la société d'exploitation du Zénith de Nantes Métropole jusqu'au 31 décembre 2019 suite au renouvellement du contrat de DSP (prorogé en 2018).

Les missions de développement économique

La gestion du patrimoine économique métropolitain est sous la responsabilité de la SPL Nantes Métropole Aménagement, dans le cadre d'une DSP affermage renouvelée jusqu'au 31 décembre 2020.

La Métropole est également partenaire de la SEMMINN via une DSP courant jusqu'au 30 juin 2020 ainsi qu'une convention de mise à disposition du terrain nécessaire à l'exploitation du service du marché d'intérêt national (MIN) de Nantes.

Enfin, une délégation de service public a pris effet au 1^{er} janvier 2012 pour l'extension et l'exploitation du réseau très haut débit de télécommunications (ex-Oméga), filiale de la société COVAGE, pour une durée de 25 ans.

La distribution et l'assainissement des eaux (cycle de l'eau)

À fin 2019, l'ensemble des contrats relatifs à l'exploitation des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement est confiée, hors régie de Nantes Métropole, aux opérateurs privés via des marchés de prestations de services et non plus via des DSP. La tendance est également au regroupement des marchés pour couvrir des territoires plus importants et réaliser ainsi des économies d'échelle.

Aussi, les 2 seuls contrats de délégation de service public relevant de l'assainissement existants se sont achevés au 31 janvier 2019. Ils concernaient les stations d'épuration intercommunales de Tougas et de Petite Californie, l'un traitant de leur exploitation en général, l'autre de la valorisation des boues qui en sont issues. Ces contrats sont détenus par SUEZ. Ils sont désormais depuis le 1^{er} février 2019 traités en marché public également.

Par ailleurs, interviennent en prestation de service :

- SUEZ pour la gestion de l'assainissement sur 12 communes (contrat nord est : Carquefou, Sainte-Luce-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire, La Chapelle sur Erdre et Mauves sur Loire et contrat sud ouest : Saint-Aignan de Grandlieu, Bouaye, Saint Léger les Vignes, Brains, La Montagne, Le Pellerin et Saint Jean de Boiseau) ; ;
- SAUR pour la gestion de l'assainissement sur 4 communes (Couëron, Sautron, Saint-Herblain et Indre) ;
- Veolia pour la gestion de l'eau potable sur 15 communes (Couëron, Sautron, Indre, Saint-Aignan de Grandlieu, Bouaye, Saint Léger les Vignes, Brains, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Jean de Boiseau, Vertou, Bouguenais, Rezé, Les Sorinières et Basse-Goulaine).

À noter : l'opérateur public intervient sur les communes restantes pour l'eau et l'assainissement.

Les ports et la gare fluviale

2 délégations de service public ont été confiées pour la gestion des ports fluviaux de l'Erdre à Nantes, de Loire à Rezé et à Couëron d'une part, pour la gestion de la gare fluviale de l'Erdre d'autre part.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, le contrat de délégation de service public a été confié à la SPL NMGS pour la gestion des ports fluviaux de l'Erdre à Nantes, de Loire à Rezé et à Couëron.

La gare fluviale est louée aux « Bateaux Nantais » et fait l'objet d'une DSP ad hoc entre Nantes Métropole et NGE jusqu'en 2023.

Une mission rattachée à la cohérence territoriale

Un contrat de délégation de service public a été signé début 2015 avec la société OGF pour l'exploitation du crématorium de Nantes et la création d'un second équipement sur Saint-Jean-de-Boiseau. Ce contrat est d'une durée de 12 ans.

L'énergie

Un contrat unique a été signé début 2008 avec GrDF pour la distribution de gaz sur toutes les communes de la Métropole sauf Saint-Léger-les-Vignes.

S'agissant de la distribution d'électricité, pour laquelle la collectivité a pris la compétence, 4 contrats sont toujours en cours avec ErDF. Les communes de Nantes, Rezé et Indre sont chacune concernées par une concession propre à leur territoire, tandis que les 21 autres communes bénéficient d'un unique contrat. Celui-ci est désormais partagé avec 2 autres concédants : le SYDELA (Syndicat Départemental d'Électrification de Loire-Atlantique) et la Ville de La Baule. Nantes Métropole exerce désormais une relation directe de concédant avec ErDF sur ce territoire, sur les bases du contrat précédent. Le protocole d'application de cette concession partagée a été prolongé.

Par ailleurs, le chauffage urbain fait l'objet d'une concession à la société NADIC sur le réseau de Bellevue (commun à Nantes et à Saint-Herblain) jusqu'en 2023. Deux avenants prévoyant l'extension de ce réseau vers les Dervallières et la construction d'une chaufferie bois ont été signés en 2011.

Sur le territoire de la ZAC de la Minais, à Sainte-Luce-sur-Loire, une DSP a été signée début 2011. Elle confie l'exploitation d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois à la société IDEX Bois Énergie de la Minais pour une échéance à mi-2040.

Enfin, comme précisé au sein de la section déchets, car raccordé à l'usine d'incinération de la Prairie de Mauves, le réseau de chaleur Centre-Loire (ex-Beaulieu - Malakoff), qui connaît une extension significative dans le cadre du nouveau contrat, est exploité par la société dédiée ERENA, filiale d'Engie Réseau depuis octobre 2012 et jusqu'en octobre 2032.

Le dernier réseau de chaleur en date, en cours de construction depuis le 1^{er} janvier 2017, se situera dans le nord-ouest de l'agglomération dans le secteur « Nord Chézine ». Celui-ci a donné lieu à une

nouvelle délégation de service public depuis janvier 2017 (jusqu'à 2039), confiée à Novaé filiale de la société Idex.